



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse Fédération Syndicale Unitaire  
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS  
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62  
[snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)  
[www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org)  
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>  
<https://twitter.com/snpespjj>



## COUP DE RABOT SUR LE BUDGET PJJ !

Depuis son élection, le président Macron et son gouvernement n'ont cessé de prendre des mesures visant les fonctionnaires : gel du point d'indice alors que le coup de la vie augmente, annonce de la suppression de 50 000 postes dans la Fonction Publique d'État, rétablissement de la journée de carence, augmentation de la CSG sans compensation indiciaire ou indemnitaire, mesure qui touchera aussi les retraité.e.s les plus modestes.

A cela s'ajoute la remise en cause des dispositions statutaires engagées sous le précédent gouvernement. Les déclarations du ministre de l'action et des comptes publics laissent craindre le pire quant à l'avenir des projets statutaires. A la PJJ, c'est le cas des mesures dites PPCR et du passage en catégorie A de la filière socio-éducative prévus en février 2018 (décret du 10 mai 2017). Rappelons aussi que les avancées d'échelon de certaines catégories de personnels (psychologues, PT, directeurs...) sont bloquées dans l'attente de l'application de ces mesures.

Le 20 juillet 2017, le SNPES-PJJ au sein de la délégation FSU Justice a été reçu par la ministre de la Justice. En réponse à nos interrogations quant aux restrictions budgétaires de 160 millions déjà annoncées pour l'année en cours, la Garde des Sceaux a voulu se montrer rassurante en affirmant que cela ne concernait que les budgets gelés et que cela n'aurait pas d'impact...tout au moins en 2017 ...

**Pourtant, dès la mi-août, les Directions Inter-Régionales avertissaient les DT de l'immédiateté des mesures à prendre « dans le cadre des économies budgétaires décidées par le gouvernement et à réaliser d'ici la fin de l'année 2017 ».**

Parmi les premiers secteurs touchés, celui de la formation des personnels. Ainsi, dans la DIR Sud, ce sont 10 000 € qui passent à la trappe pour le financement du Compte Personnel de Formation (ex DIF). De manière très cynique, il est même précisé que les demandes de CPF « pourront être validées en terme de temps accordé et dédié, mais il n'y aura pas d'aide financière allouée » en clair, vous pouvez vous former mais il n'y aura pas un sou, circulez, y'a rien à voir !!!!

A croire que la DPJJ ne lit pas les projets gouvernementaux censés favoriser la formation des salarié.e.s et la flexibilité, gage de sécurité des parcours professionnels...de qui se moque-t-on ?

Selon les termes mêmes de l'administration, la formation « n'est qu'un des secteurs à être touché ». Par ailleurs, nous savons déjà que le parc immobilier est visé par ce grand coup de rabot ; dans plusieurs DIR, dont la DIR Grand Nord par exemple, des projets de rénovation du bâti sont stoppés net alors que le besoin est urgent et que les dangers sont imminents.

**Ces quelques exemples ne sont qu'un aperçu des mesures de « rabotages » en cours dans toutes les DIR !**

A l'occasion de leur venue à l'ENPJJ le 4 septembre 2017, le SNPES-PJJ/FSU a interpellé la Garde des Sceaux et le ministre des comptes et de l'action publique M. Darmanin sur ces questions. Les réponses ont été lacunaires. Nous les avons mis en garde contre l'effet de ces mesures sur l'exercice des missions de la PJJ et les répercussions sur les personnels.

La présentation du projet de loi de finances 2018, le 28 septembre prochain, sera l'occasion d'examiner à la loupe le projet gouvernemental, notamment celui concernant la PJJ et ses agents.

**Ces coupes budgétaires provoqueront une dégradation des conditions de travail, d'exercice des missions des personnels de la PJJ et porteront, une fois de plus, atteinte aux droits des jeunes et aux familles que nous accompagnons.**



**Le SNPES-PJJ/FSU et ses militant.e.s appellent l'ensemble des personnels à se mobiliser pour défendre les moyens alloués à la PJJ pour l'exercice plein et entier de ses missions.**